



COMMUNIQUÉ

Embargo 1^{er} décembre 2011

LES CALENDRIERS DE COLLECTES 2012 ARRIVENT!

Marieville, le 1^{er} décembre 2011 – En ce début du mois de décembre, tous les citoyens de la MRC de Rouville recevront le dépliant des collectes 2012 par la poste à leur résidence. Plusieurs villes y verront d'importants changements dans la journée régulière de leur collecte d'ordures ménagères et des matières recyclables.

En effet, les municipalités de Marieville et de Sainte-Angèle-de-Monnoir, se sont vues attribuer de nouvelles journées pour ces deux collectes. La ville de Marieville est la plus touchée par ces changements puisque son territoire se verra scindé en deux secteurs dès janvier 2012. La route 227 délimitera alors deux zones spécifiques qui se verront allouer des journées de collectes différentes. Les municipalités de Rougemont et d'Ange-Gardien, quant à elles, verront des modifications apportées seulement que pour leur collecte de matières recyclables.

« Le dépliant distribué aux résidents de Marieville indique bien clairement la zone de délimitation par un secteur A et un secteur B. De plus, la ville de Marieville affichera cette carte territoriale sur son site Internet et cette dernière sera également intégrée dans leur bulletin municipal. Les citoyens de Marieville, mais également de l'ensemble des municipalités du territoire de Rouville, seront bien informés grâce au dépliant distribué à chacune des résidences de la MRC. » mentionne M. Étienne Rousseau, coordonnateur à la gestion des matières résiduelles.

Tous ces changements seront effectifs au 1^{er} janvier 2012. Ainsi, il n'y aura plus de collectes dans la MRC de Rouville le vendredi. Cette décision est stratégique. Comme les bureaux de la MRC ferment à midi le vendredi ainsi que dans plusieurs municipalités, il s'avérait parfois difficile de répondre rapidement et efficacement aux plaintes des citoyens. En apportant ces modifications, la MRC de Rouville souhaite pouvoir pallier à certaines de ces lacunes.

Sur le dépliant, les citoyens retrouveront donc les coordonnées de la MRC pour toute plainte ou questionnement relatifs aux différentes collectes. Ils pourront également s'y référer pour les collectes des volumineux, des résidus domestiques dangereux ou encore pour les appareils électroniques et électriques. La MRC de Rouville a profité de l'occasion pour faire un rappel sur les matières qui ne devraient jamais se retrouver dans le bac roulant d'ordures ménagères et également sur les spécificités quant à l'utilisation du bac roulant. Les coordonnées respectives à chacune des municipalités sont également intégrées au contenu.

Pour plus d'informations sur la gestion des matières résiduelles, vous pouvez consulter le site Internet de la MRC de Rouville au www.mrcrouville.qc.ca ainsi que le guide du citoyen éco-actif.

Rappelons que le territoire de la MRC de Rouville comprend les municipalités d'Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford.

- 30 -

Source : Geneviève Désautels
Agente de communication
MRC de Rouville
450 460-0202 poste 328
gdesautels@coeurmonteregie.qc.ca

Information: Étienne Rousseau
Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles
MRC de Rouville
450 460-2127 poste 227
erousseau@mrcrouville.qc.ca